

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

La stratégie de développement du Pôle Paris Alternance (PPA) est d'offrir aux étudiants la possibilité d'effectuer une période de mobilité à l'étranger sur une offre de destinations toujours plus importante.

Le Pôle Paris Alternance est un établissement d'enseignement supérieur privé numéro 1 en alternance de Commerce et de Management bénéficiant de la reconnaissance de l'Etat Niveau 1 et 2 (CNCP). PPA fait partie du Réseau des Grandes Ecoles Spécialisées (Réseau GES), un important réseau parisien de formation supérieure en Commerce, Management et Gestion.

Bien que le profil des étudiants de PPA soit inhabituel pour effectuer des études à l'étranger, car en formule en alternance, nous avons souhaité offrir cette chance à nos étudiants et adaptons donc notre offre à l'international afin de proposer les meilleures solutions possibles pour bénéficier d'une expérience à l'étranger.

Les programmes de mobilité qui sont optionnels pour nos étudiants s'effectuent majoritairement en 3ème année de Bachelor et 2ème année de Mastère à travers des semestres à l'étranger ou des doubles diplômes d'une durée d'un an. Nous proposons aussi deux options de départ possibles en 1ère année de Mastère pour un semestre.

Les mobilités en semestre s'effectuent majoritairement au 1er semestre de l'année académique afin que l'étudiant puisse commencer un contrat d'alternance au mois de Janvier tout en effectuant sa mobilité d'un semestre complet à l'étranger avant de reprendre son statut d'alternant au second semestre.

En ce qui concerne la mobilité en double diplôme, l'étudiant passe donc en statut d'étudiant classique à temps plein et effectue une année entière à l'étranger. Le statut d'alternant peut être compensé par la réalisation d'un stage à son retour. Il est également possible en 4ème année dans le cadre d'un départ à Londres de conserver le statut d'alternant et de suivre une semaine de cours à Londres toutes les deux semaines tout au long du premier semestre. Dans le meilleur des cas l'étudiant effectue son alternance à Londres si son entreprise accepte de l'envoyer dans l'une de ses filiales à Londres si elle en possède une. Sinon, l'étudiant revient en France à chaque fois mais peut tout de même bénéficier d'un cursus dans un établissement anglais pendant un semestre.

Il est également possible d'effectuer des périodes de stage à l'étranger dont la durée et le contenu varient selon les formations.

De plus, la mobilité du personnel est une autre possibilité proposée par notre établissement.

Nous souhaitons donc mettre en œuvre un maximum de dispositifs adaptés pour encourager la mobilité de nos étudiants en alternance.

Ayant une vingtaine d'accords signés avec des pays Européens et non Européens, nous avons élaboré des programmes de double diplômes avec plusieurs de nos partenaires (7 accords établis avec des partenaires en: Irlande, au Canada, aux Etats-Unis, en Australie et à Singapour) ainsi que des programmes de semestre d'études en Europe et hors Europe. La formation double diplômante est un atout majeur pour les étudiants qui partent un an car elle leur permet de cumuler deux diplômes à l'issue de ce programme.

Nous développons également un programme de triple diplôme avec l'Ubis University à Genève et l'université américaine de Potomac, à Washington.

Nous avons à présent des accords avec plusieurs pays comme l'Angleterre, l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Australie, Singapour, la Corée, le Vietnam, la Malaisie, Dubaï, le Canada, le Mexique et les Etats-Unis. Nous voulons augmenter le nombre de nos accords pour offrir une plus grande diversité de destinations à nos étudiants.

Nous souhaitons développer des partenariats aussi bien en Asie, en Europe, Amérique du Nord et du Sud qu'au Maghreb et en Afrique subsaharienne.

Enfin, pour les années à venir, nous projetons de développer des partenariats avec la zone des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) qui nous semble très intéressante et attractive pour nos étudiants.

Persuadés de l'intérêt à la fois interculturel, pédagogique et professionnel du programme Erasmus, faire partie de la charte Erasmus, ne pourra que nous conforter dans ces mêmes objectifs que nous partageons pour le développement personnel et professionnel de nos étudiants.

La sélection de nos universités partenaires se fait sur des critères de qualité comme la reconnaissance de l'établissement et de son diplôme, la qualité de son enseignement, le contenu pédagogique des programmes, la langue d'enseignement, la qualité des services d'accueil offerts aux étudiants internationaux (services d'intégration, le logement, l'aide à la

procédure de visa, aux démarches administratives...)

L'évolution et le développement international de PPA s'inscrivent dans une démarche de qualité et respect des valeurs de notre école.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer (max. 2000 caractères).

Langue originale [FR]

La stratégie de notre école consiste à se rapprocher de pays tiers afin de développer des partenariats en établissant des accords où la formation se déroule à l'étranger avec nos supports pédagogiques, nos processus de sélection, d'évaluation des étudiants, nos contenus de cours, procédure d'examens... Cela permet ainsi aux étudiants des pays tiers et ne pouvant financièrement venir en France d'obtenir un diplôme français dont la valeur et la renommée est une plus value très importante dans leur pays. Nous sommes actuellement présents au Mali à Bamako. Ce type de partenariat permet de favoriser l'échange de bonnes pratiques en termes de pédagogie et renforce la qualité des programmes des pays partenaires. Nous effectuons des échanges d'enseignants qui partent donner des conférences, participent au jury... Les étudiants peuvent également s'ils le souhaitent poursuivre une partie de leur cursus en France.

Nous proposons également à nos établissements partenaires de leur créer des programmes sur mesure pour des groupes d'étudiants. Cela peut se traduire par des séminaires thématiques, des conférences, des « summer schools » sur de courtes durées. Les étudiants ayant participé à ces séminaires peuvent obtenir des crédits transférables avec l'accord de leur établissement d'origine.

Nous souhaitons mettre en place avec nos partenaires présents et à venir, une coopération sur la mise en commun de projets (en dehors des cours) avec les enseignants et les étudiants des deux partenaires, tels que missions de consulting en groupe, études pour des entreprises dans les pays respectifs, à la fois en ligne et en face-à-face.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Les établissements d'enseignement supérieur ont tout intérêt à ce jour à se tourner vers le développement à l'international, surtout dans un contexte moderne de globalisation de tous les types d'activités. Notre école a conscience des priorités européennes et internationales de la modernisation de l'enseignement supérieur.

Bénéficier du statut de titulaire d'une charte Erasmus permettrait à notre école d'augmenter et de renforcer son internationalisation, sa visibilité, de faire partie des membres reconnus pour la qualité de leur enseignement, la volonté d'accueil des participants entrants et d'envoi de participants sortants.

La charte Erasmus est un gage de qualité et une preuve d'engagement dans le développement européen et international des institutions partenaires.

Cela pourrait accentuer l'élan de notre école au développement de la collaboration avec les institutions européennes.

L'ensemble de nos objectifs est parfaitement cohérent avec les 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur qui sont l'augmentation des niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs, l'amélioration de la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur, la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale, la création du lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional. Enfin l'amélioration de la gouvernance et le financement.

Dans un monde globalisé où l'internationalisation de l'économie devient indispensable nous nous devons d'offrir à nos futurs diplômés les outils et opportunités nécessaires à leur réussite future.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)